



Communs non nettoyés; charges à payer?

Par **tootiecathy**, le **28/11/2013** à **19:17**

bonjour

j'occupe un logement sur Lille, dans un immeuble ou il y a une dizaine d'appartement /studios.(même propriétaire)

Depuis plus d'un mois, l'entretien des communs n'est plus fait, ce qui entraîne une pyramide de détritrus dans le couloir attenant au local poubelle (car plus personne ne vient les sortir)

J'ai contacté à plusieurs reprise l'agence;Après insistance, ils m'ont dit que c'était un nouveau propriétaire qui avait racheté plusieurs SCI(56, dont l'immeuble fait partie)Qu'auparavant 2 personnes étaient chargées de l'entretien , mais depuis la vente plus personne ne s'en occupe;

J'ai porté plainte avec 2 autres locataire, pour insalubrité des parties communes.

Je souhaiterai suspendre le payement des charges, comment procéder?(pour faire les choses légalement)

merci d'avance

cathy